

Séance publique du 30 octobre 2000

Délibération n° 2000-5901

commission principale : finances et programmation

objet : **Exercice 2000 - Décisions modificatives**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 octobre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les diverses propositions de modification des crédits ouverts pour l'exercice 2000 s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant, d'un montant légal, les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières sont toujours soumises au Conseil puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits votés au budget le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées sont soumis au Conseil. Tous ces mouvements ont été validés par le comité budgétaire.

I - BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

En ce qui concerne les manifestations de l'an 2000, certaines communes ont souhaité l'attribution d'une subvention et d'autres que la Communauté urbaine règle directement les prestations de service. De ce fait, un réajustement de 0,626 MF apparaît nécessaire pour alimenter la ligne fêtes et cérémonies à partir du poste des subventions (renvoi n° 1).

Dans le cadre du contrat de délégation de service public des cimetières communautaires de Bron et de Rillieux la Pape, à la CISE, du 22 décembre 1994, la société délégataire encaisse le produit des concessions funéraires et le reverse intégralement à la Communauté urbaine. Pour faire face aux dépenses prévues d'ici à la fin de l'année, et qui donneront lieu à encaissement de recettes pour un montant équivalent, les prévisions budgétaires doivent être augmentées de 0,100 MF (renvoi n° 2).

Devant les difficultés rencontrées par la direction de la logistique pour financer la totalité des travaux de reprographie demandés par les services, les délégations consommatrices ont été sollicitées pour trouver des financements dans leur budget de fonctionnement. En ce qui concerne la délégation générale au développement urbain, il est proposé de prendre 0,300 MF sur les crédits de subvention, inscrits au budget primitif 2000, dans le cadre de l'aménagement du passage Thiaiffait qui a pris du retard (renvoi n° 3).

Les recettes supplémentaires qui ont été encaissées par la direction de la propreté correspondent, d'une part, au versement liquidatif par la société Eco-emballage du soutien à la valorisation énergétique au titre des années 1998 et 1999 (9 MF) et d'autre part, au produit de la vente de matériaux recyclables, issus des centres de tri, en dépassement de 1 MF au 13 septembre 2000, par rapport à l'inscription budgétaire. Ces 10 MF, détaillés au renvoi n° 4, permettraient de financer le délestage des ordures ménagères (+ 6,300 MF dont 4,500 MF restitués à l'usine d'incinération Lyon nord qui en avait fait l'avance), et de faire face à l'augmentation du poste des carburants (+ 3,700 MF).

**Exercice 2000 - décisions modificatives - budget principal - section de fonctionnement - tableau rf 1
(en F) -**

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 1			
compte 657 340 subventions de fonctionnement aux Communes fonction 024	- 381 400,00		
compte 657 350 subvention de fonctionnement aux groupements de collectivités fonction 024	- 125 000,00		
compte 657 480 subvention de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 027	- 120 000,00		
compte 623 200 fêtes et cérémonies fonction 024	626 400,00		
renvoi n° 2			
compte 658 000 charges de gestion courante fonction 026	100 000,00	compte 703 110 concessions dans les cimetières fonction 026	100 000,00
renvoi n° 3			
compte 657 280 subvention d'équipement aux organismes privés fonction 824 opération 0008 - Lyon 1er secteur pentes Croix-Rousse	- 300 000,00		
compte 623 710 frais d'impression fonction 020	300 000,00		
renvoi n° 4			
compte 611 240 incinération des ordures ménagères fonction 812	4 500 000,00	compte 747 800 subventions d'autres organismes fonction 812	9 000 000,00
compte 611 800 prestations de services fonction 812	1 800 000,00	compte 708 880 autres produits d'activités annexes fonction 812	1 000 000,00
compte 606 220 carburants fonction 812 fonction 813	2 700 000,00 1 000 000,00		

II - BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

Les premiers mouvements proposés en dépenses conduiraient à ajuster les comptes d'immobilisation 20, 21 et 23 sur certaines opérations, sans toutefois modifier leur crédit de paiement global. Il s'agit de prévoir l'engagement des frais relatifs à des acquisitions de terrains, à des démolitions, à la plantation d'arbres d'alignement, à l'installation d'équipements de voirie et de signalétique, à la réalisation de travaux. Les transferts énumérés représentent une somme totale de 4,23 MF (renvoi n° 5)

Le programme des démolitions des bâtiments du domaine privé de la Communauté et l'aménagement des terrains libérés est engagé en totalité dans la limite du crédit ouvert cette année (11 MF). Des chantiers dans des zones de friches industrielles pourraient encore être lancés sur l'exercice. La prévision nécessaire, fixée à 0,83 MF, pourrait être prélevée sur le disponible qui subsiste dans l'opération du cimetière de Rillieux la Pape, après ajustement des écritures d'ordre relatives à la récupération de la TVA estimée sur la prévision ouverte pour les travaux (renvoi n° 6).

Des corrections sur les lignes de recettes d'investissement sont également envisagées.

Elles permettraient l'encaissement de participations pour la construction d'ouvrages au bénéfice de tiers (compte 45), dans le cadre du développement social du quartier de la Velette 2 à Rillieux la Pape ville nouvelle (2 MF) et du site Tony Garnier à Lyon 8° (0,6 MF). Le transfert d'un disponible de recettes de l'opération DSU Champlong à Saint Genis Laval serait nécessaire à la mise en place de ces prévisions (renvoi n° 7).

Il s'agirait également d'ouvrir une ligne de 7,32 MF pour enregistrer le paiement des participations financières pour la non-réalisation d'aires de stationnement relatives à la délivrance de permis de construire pour la commune de Lyon. La contrepartie de cette écriture pourrait être affectée au crédit de sûreté budgétaire (renvoi n° 8).

Enfin l'encaissement d'un premier acompte (0,30 MF) de la subvention de la région Rhône-Alpes (1 MF) allouée pour la construction d'un parc de stationnement à l'extérieur du lycée René Descartes, impose l'ouverture d'une ligne budgétaire nouvelle. L'ajustement de la prévision de dépense correspondante, pour l'opération boulevard urbain ouest à Saint Genis Laval équilibre le mouvement proposé (renvoi n° 9).

L'ensemble des propositions de décisions modificatives pour la section d'investissement, y compris pour les mouvements interbudgétaires et intersections, aboutit à augmenter de 30,95 MF la prévision de dépenses et de recettes.

Exercice 2000 - décisions modificatives - budget principal - section d'investissement - tableau n° 2 (en F) -

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 5			
compte 212 100 plantations d'arbres	- 400 000,00		
compte 231 210 démolitions	360 000,00		
compte 231 510 travaux de voirie	40 000,00		
fonction 824 opération 0001 Lyon 7° secteur Gerland			
compte 212 100 compte 231 510	- 310 000,00 310 000,00		
fonction 824 opération 0071 Saint Priest PAE Mi-Plaine			
compte 203 100 frais d'études	- 22 850,00		
compte 211 800 autres terrains	22 850,00		
fonction 824 opération 0192 parcs de stationnement			

compte 203 100 compte 231 510 fonction 824 compte 215 220 mobilier urbain fonction 821 opération 0202 SDUC	- 1 000 000,00 973 653,43 26 346,57		
compte 203 100 compte 212 100 compte 215 110 voirie terrestre compte 231 510 fonction 824 opération 0203 revitalisation des centres	- 350 000,00 250 000,00 970 000,00 - 870 000,00		
compte 203 100 compte 231 510 fonction 824 compte 215 220 fonction 821 opération 0311 entrées de villes	- 227 000,00 197 000,00 30 000,00		
compte 212 100 compte 231 510 fonction 824 opération 0478 Lyon sud-est requalification ZI	270 000,00 - 270 000,00		
compte 231 510 compte 205 100 logiciels fonction 822 opération 0041 plan de jalonnement	- 141 411,00 141 411,00		
compte 231 510 compte 215 110 fonction 822 opération 0463 Villeurbanne boulevard Stalingrad	- 500 000,00 500 000,00		
compte 215 320 réseaux d'assainissement compte 231 540 travaux d'assainissement fonction 821 opération 0491 Sainte Foy lès Lyon boulevard de l'Europe	- 139 000,00 139 000,00		
renvoi n° 6			
compte 231 810 autres immobilisations incorporelles compte 276 200 créances sur transfert de droit à déduction TVA fonction 026 opération 0110 cimetières communautaires	- 1 000 000,00 - 163 880,00	compte 231 810 compte 276 200	- 163 880,00 - 163 880,00
compte 231 210 démolitions fonction 020 opération 0111 domaine privé	836 120,00		

renvoi n° 7		compte 132 400 subventions des Communes compte 458 223 recettes travaux pour compte de tiers fonction 824 opération 0056 Rillieux la Pape DSU ville nouvelle compte 458 229 fonction 824 opération 0269 Saint Genis Laval DSU le Champlong compte 458 212 fonction 824 opération 0051 Lyon 8° DSU Etats-Unis	- 2 000 000,00 2 000 000,00 - 600 000,00 600 000,00
renvoi n° 8 compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01	7 328 566,00	compte 134 500 participation pour non-réalisation avis de station fonction 824	7 328 566,00
renvoi n° 9 compte 231 510 fonction 822 opération 0027 Saint Genis Laval urbain ouest	300 000,00	compte 132 200 subvention de régions fonction 822 opération 0027	300 000,00

III - BUDGET PRINCIPAL - MOUVEMENTS INTERSECTIONS

Le 25 septembre dernier, l'assemblée a approuvé les termes de la convention de mandat avec la SERL, relative aux travaux de terrassement et de compactage des terrains concernés par l'implantation du marché d'intérêt national de Lyon à Corbas.

Dès à présent, il serait souhaitable d'inscrire au budget principal la dépense de 0,30 MF qui assurerait le paiement des frais d'appel d'offres et de la rémunération de la SERL ainsi que l'avance de trésorerie de 0,18 MF qui pourrait être consentie cette année. Une prévision de recette, pour ce même montant, serait également prévue pour la régularisation des fonds versés dès la réception des justificatifs correspondants (compte 238).

Un disponible de prévision de 0,30 MF est identifié dans l'opération du MIN, en section de fonctionnement, sur le crédit ouvert pour les dépenses de rémunérations et d'honoraires. Son transfert en section d'investissement, le réajustement du prélèvement ainsi que l'ensemble des mouvements présentés sont formalisés dans le tableau suivant, au renvoi n° 10.

La communauté urbaine de Lyon va, conformément à la délibération n° 1999-3827 du 25 mars 1999, procéder à une acquisition, par voie d'échange avec la ville de Lyon, de cinq parcelles sises rues des Aqueducs et Joliot Curie à Lyon 5° pour la création d'un espace public. En contrepartie, pour permettre la réalisation d'un jeu de boules la Communauté urbaine céderait, à la ville de Lyon une parcelle sise rue Joliot Curie. Les terrains échangés sont estimés à la même valeur : 0,883 MF. En revanche, le terrains cédé par la Communauté avait été acheté 0,481 MF. Une plus-value doit donc être constatée pour la différence (renvoi n° 11).

Dans le cadre de l'implantation d'Infogrames, la Communauté a décidé, par délibération n° 1999-4104 du 25 mai 1999, de lui céder un terrain de 17 389 mètres carrés sis quai Paul Sédaillan à Lyon 9°. Le terrain, qui avait été acquis par la Communauté urbaine pour 22,486 MF, serait cédé pour un montant de 5,217 MF, conformément à cette même délibération (renvoi n° 12).

Exercice 2000 - décisions modificatives - budget principal - mouvements intersections - tableau n° 3 (en F) -

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 10			
en section de fonctionnement			
compte 662 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 92 opération 0275 transfert du MIN	- 300 000,00		
compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01	300 000,00		
en section d'investissement			
		compte 021 000 virement de la section du fonctionnement fonction 01	300 000,00
compte 231 230 autres aménagements de terrains	300 000,00		
compte 238 100 avances et acomptes versés à mandataire fonction 92 opération 0519	175 000,00	compte 238 100 fonction 92 opération 0519	175 000,00
renvoi n° 11			
compte 211 800 autre terrains fonction 824 opération 0096 - réserves foncières	883 200,00	compte 778 100 valeurs des immobilisations acquises par voie d'échange fonction 824	883 200,00
compte 675 100 valeur comptable des immobilisations cédées fonction 824	480 969,25	compte 211 800 valeur comptable des immobilisations cédées fonction 824	480 969,25
compte 676 100 différence sur réalisation positive fonction 01	402 230,75	compte 192 000 différence sur réalisation positive fonction 01	402 230,75
renvoi n° 12			
compte 020 000 dépenses imprévues fonction 01	5 216 700,00	compte 775 100 produit des cessions d'immobilisations fonction 824	5 216 700,00

compte 675 100 valeur comptable des immobilisations cédées fonction 824	22 486 373,00	compte 211 800 valeur comptable des immobilisations cédées fonction 824 opération 0094 - rachat de tènements à la SEMIFAL	22 486 373,00
compte 192 000 différence sur réalisation négative fonction 01	17 269 673,00	compte 776 100 différence sur réalisation négative fonction 01	17 269 673,00

IV - MOUVEMENTS INTERBUDGETAIRES

Dans le cadre du DSU à Vaulx en Velin, des travaux d'assainissement sont prévus à hauteur de 200 kF pour la 3^e tranche des Grolières. Ils peuvent être financés par le disponible des crédits de l'opération de DSU à Fontaines sur Saône et transférés dans le budget de l'assainissement par le biais du virement (- 200 kF) (renvoi n° 13).

Exercice 2000 - décisions modificatives - budget principal - mouvements interbudgétaires - tableau n° 4 (en F) -

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 13			
budget principal			
compte 231 510 travaux de voirie fonction 824 DSU Fontaines sur Saône 0049	- 200 000,00	virement 021 000 fonction 01	- 200 000,00
compte 023 000 virement de la section de fonctionnement fonction 01	- 200 000,00		
compte 657 150 fonction 824 DSU Vaulx en Velin 0060	200 000,00		
budget de l'assainissement			
travaux sur réseaux 238 510 DSU Vaulx en Velin 0060	200 000,00	compte 131 200 subvention DSU Vaulx en Velin 0060	200 000,00

V - BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS D'URBANISME EN REGIE DIRECTE

A Bron, les cessions des parcelles de la ZAC "du Chêne" devraient dépasser la prévision actuelle de 1,1 MF. Cette recette supplémentaire pourrait être affectée à la ZAC "du Vieux Bourg" à Vénissieux en complément des crédits des fouilles archéologiques, de la démolition du tènement 8, rue Gambetta (0,854 kF), et à Oullins ZAC "de la Saulaie", pour abonder les crédits du mandat SERL, insuffisants pour cet exercice (0,255 kF). Les autres mouvements proposés concernent les opérations d'ordre de stockage (renvoi n° 14).

Exercice 2000 - décisions modificatives - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - section de fonctionnement - tableau n° 5 (en F) -

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 14			
ZAC "du Chêne" 0089 stock de produits 713 550	1 109 100,00	ZAC "du Chêne" 0089 vente de terrains 701 500 stock de produits 355 500	1 109 100,00 1 109 100,00
ZAC "du Vieux Bourg" 0338 études 604 500 démolitions 605 110 travaux préparatoires 605 130 stock de produits 355 500	45 000,00 400 000,00 409 100,00 854 100,00	ZAC "du Vieux Bourg" 0338 stock de produits 713 550	854 100,00
ZAC "de la Saulaie" 0450 voirie secondaire 605 210 stock de produits 355 500	255 000,00 255 000,00	ZAC "de la Saulaie" 0450 stock de produits 713 550	255 000,00

Vu ledit dossier ;

Vu le contrat de délégation de service public en date du 22 décembre 1994 ;

Vu la convention de mandat passée avec la SERL le 25 septembre 2000 ;

Vu ses délibérations n° 1999-3827 et n° 1999-4104 respectivement en date des 25 mars et 25 mai 1999 ;

Oui l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve les décisions modificatives ci-dessus et les mises à jour correspondantes des prévisions budgétaires par chapitre, comme suit :

Chapitre	Dépenses (en F)	Recettes (en F)
budget principal - section de fonctionnement		
011 - charges à caractère général	10 626 400,00	
023 - virement à la section d'investissement	100 000,00	
65 - autres charges de gestion courante	- 626 400,00	
67 - charges exceptionnelles	23 369 573,00	
70 - produit des services du domaine		1 100 000,00
74 - dotations et participations		9 000 000,00
77 - produits exceptionnels		23 369 573,00
total	33 469 573,00	33 469 573,00
budget principal - section d'investissement		
020 - sureté budgétaire	12 545 266,00	
021 - virement de la section de fonctionnement		100 000,00
13 - subvention d'investissement		5 628 566,00
19 - différence sur réalisation d'immobilisation	17 269 673,00	402 230,75
20 - immobilisations incorporelles	- 1 458 439,00	
21 - immobilisations corporelles	2 103 396,57	22 967 342,25

23 - immobilisations en cours 45 - services à comptabilité distincte	649 362,43	11 120,00 2 000 000,00
total	30 945 379,00	30 945 379,00
budget de l'assainissement - section d'investissement		
13 - subventions reçues 23 - immobilisations en cours	200 000,00	200 000,00
total	200 000,00	200 000,00
budget des opérations d'urbanisme en régie directe		
60 - achats	1 109 100,00	
70 - vente		1 109 100,00
71 - production stockée	1 109 100,00	1 109 100,00
35 - stocks de produits	1 109 100,00	1 109 100,00
total	3 327 300,00	3 327 300,00

2° - Modifie et complète l'état des subventions par les fonds à verser :

- 1 000 000 F, à Lyon Parc Auto, pour l'aménagement du parc Vendôme,
- 120 000 F, à l'association ACOUCITE, en complément de la subvention de 450 000 F inscrite au budget primitif,
- 538 200 F, à la SERL, au titre de la participation au déficit du bilan de la ZAC "de la Guillotière" à Lyon 7°,
- 10 523 151,79 F, à la SERL, au titre de la participation au déficit du bilan de la ZAC "de Long Feuilly" à Saint Priest,
- 7 415 200 F, à la SERL, au titre de la participation au déficit du bilan de la ZAC "du Centre" à Vaulx en Velin.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,